



Renoncer à la pension dans un cas d'enfant voulu et éleveuse seule

Par **Katindia**, le **09/06/2017** à **15:13**

Bonjour

Je n'ai jamais voulu vivre avec le père de ma fille et aujourd'hui qu'il la reconnaît, je ne souhaite pas lui demander de pension alimentaire .

Est-ce possible ?

Car je sais que la Caf risque de me supprimer l'ASF et ça me va très bien

Dites moi comment procéder svp

Par **youris**, le **09/06/2017** à **16:56**

bonjour,

rien ne vous oblige à demander une pension alimentaire au père de votre fille.

mais il faut savoir que lorsque les parents ne sont pas mariés, le père qui reconnaît son enfant après l'âge d'1 an n'a pas l'exercice de l'autorité parentale.

par contre il peut demander un droit de visite et d'hébergement.

salutations